



**MAIRIE DE DIJON**

**Président** : M. REBSAMEN

**Secrétaire** : M. BORDAT

**Membres présents** : M. MILLOT - Mme POPARD - M. MAGLICA - M. DESEILLE - M. MASSON - M. MARTIN - Mme DURNERIN - M. GERVAIS - M. GRANDGUILLAUME - Mme METGE - M. DUPIRE - Mme REVEL-LEFEVRE - M. BERTELOOT - Mme AVENA - M. MEKHANTAR - Mme BIOT - Mme MARTIN - M. PRIBETICH - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET-RICHARD - Mme BLETTERY - M. MARCHAND - M. JULIEN - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme LEMOUZY - M. DELVALEE - M. IZIMER - Mme ROY - Mme HERVIEU - M. BERTHIER - Mme MODDE - Mme MASLOUHI - Mme CHEVALIER - M. EL HASSOUNI - Mme JUBAN - Mme MILLE - M. BOURGUIGNAT - M. BROCHERIEUX - M. HELIE - M. DUGOURD

**Membres excusés** : Mme TENENBAUM (pouvoir M. MILLOT) - Mme DILLENSEGER (pouvoir M. GRANDGUILLAUME) - Mme TRUCHOT-DESSOLE (pouvoir M. JULIEN) - Mme BERNARD (pouvoir M. PRIBETICH) - M. LOUIS (pouvoir Mme DURNERIN) - Mme GAUTHIE (pouvoir M. BROCHERIEUX)

**Membres absents** : Mme KOENDERS - M. ALLAERT - M. BEKHTAOUI - M. AYACHE - Mme VANDRIESSE - M. OUAZANA

**OBJET**

**DE LA DELIBERATION**

**Musées - Demandes de subventions**

Mme DURNET-ARCHERAY, au nom des commissions de la culture, de l'animation et de l'attractivité, des finances, de la modernisation du service public et du personnel, expose :

Mesdames, Messieurs,

L'Etat, dans le cadre de son soutien aux missions des musées définies par la loi sur les musées de France du 4 janvier 2002, est susceptible de subventionner diverses actions conduites par ces derniers tels que :

- les expositions temporaires,
- les campagnes de numérisation des collections,
- les publications en relation avec les expositions ou hors expositions,
- les actions éducatives et culturelles,
- le développement de sites internet.

Il est donc proposé de formuler une demande de subvention auprès de l'Etat, ainsi que de tout autre organisme pouvant accorder son concours financier, pour le financement des opérations qui seront menées en 2011 par les musées de Dijon et qui entrent dans le cadre des priorités définies précédemment.

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions de la culture, de l'animation et de l'attractivité, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1 - solliciter, au taux maximum, l'ensemble des subventions susceptibles d'être accordées à la Ville pour le financement des opérations qui seront menées par ses musées en 2011, notamment dans le cadre des priorités définies par la loi sur les musées de France du 4 janvier 2002 ;

2 - m'autoriser à signer tout acte à intervenir pour l'application de cette décision.

**RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**